

**ASSISES /** Eclairer, questionner, proposer : pari gagné pour ces premières assises proposées par le Syndicat d'Energies du Gers et la Chambre d'Agriculture.

# Les élus plébiscitent les Assises des énergies renouvelables en agriculture

Cent cinquante trois participants issus de tous les territoires du Gers et de l'administration, 15 experts spécialisés<sup>(1)</sup>, il n'en fallait pas moins vendredi à Caussens pour prendre à bras le corps un sujet au cœur tant de l'actualité politique que de l'agenda de travail des territoires dans cette période charnière d'accélération nécessaire de la transition énergétique. Sur les 3 piliers impérieux de cette transition, il a été proposé de consacrer ces premières Assises à celui consacré à la production d'énergies renouvelables (ENR) en agriculture.

## Construire un cadre collectif

Qu'il s'agisse de photovoltaïque, de méthanisation ou de bois énergie, les projets ENR en file d'attente, agricoles et non agricoles, témoignent d'un territoire au rendez-vous de ses potentiels. Mais toute la question posée par la démarche collective initiée est celle de définir la manière dont on souhaite accueillir ces projets, afin qu'ils puissent se dé-

velopper aussi dans le respect de l'intérêt général.

L'ensemble des participants s'est ainsi dit favorable à la construction d'un cadre collectif pour réussir les objectifs, non seulement chiffrés, mais aussi leur insertion intelligente, leur dimensionnement cohérent avec nos ressources, et leur impact positif sur une économie territorialisée.

L'après-midi a été focalisée sur le photovoltaïque, source actuelle prédominante d'ENR dans le Gers. Alors que plus de 180 Mwc sont en place, majoritairement à partir du bâti agricole, l'objectif d'augmenter de 400 Mwc la production dans les 10 prochaines années peut d'ores et déjà compter sur les projets agricoles et ceux des collectivités (sur bâtiments, ombrières de parkings, flottant). Ceux-ci, à dire d'experts, permettront en effet à eux seuls cumulés d'atteindre d'ores et déjà plus de la moitié de cet objectif dès la mi-période.

Une table ronde réunissant X. Brunetière, Préfet du Gers, P. Martin, Président du Conseil Départemental, H.



Lors de la table ronde, de gauche à droite : H. Lefebvre, J.G. Dupuy, B. Malabirade, X. Brunetière et P. Martin.

Lefebvre, Président du SCOT de Gascogne, J.G. Dupuy et Bernard Malabirade, a conclu ces travaux. Tous ont relevé l'intérêt de l'exercice de compréhension globale partagée, dans une approche lucide et ambitieuse. Le message fort et le sens donné aux assises est la volonté de co-construire la stratégie de production d'énergies renouvelables. Le

chantier ne fait que commencer mais le cap est donné pour assurer un développement des ENR en cohérence avec le territoire et son objectif de tendre vers la résilience énergétique.

(1) Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), Agence Régionale Environnement Climat (AREC), Conseil Dé-

partemental du Gers, Collectivités Forestières du Gers, Centre Régional de la Propriété Forestière, Alliance Forêt Bois, OVALIE innovation, GRDF, ENEDIS, ARVALIS, SDEG32, Chambre d'Agriculture du Gers, l'Institut National de l'Economie Circulaire, Banque des Territoires, Direction Départementale des Territoires.

# Un débat nourri sur le photovoltaïque

Le Gers n'est pas à l'écart des ambitions nationales en matière d'énergies renouvelables et sur le photovoltaïque il fournit déjà 7.5% de la production régionale. C'est sur ce constat préalable qu'a démarré l'atelier photovoltaïque animé par C. Lenaerts pour la Chambre d'agriculture et JJ Sangazan pour le SDEG. Ils étaient entourés d'experts en la personne d'A. Pons de l'AREC, de C. Bresson d'ENEDIS, de M. Uhlmann de la DDT, de L. Guy de la FNCCR.

Très rapidement, le groupe s'est focalisé sur les enjeux à venir pour le département, en particulier l'objectif à 10 ans proposé par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie. L'accroissement de 400 Mwc est un challenge à relever, et toutes les opportunités techniques doivent être mises sur la table. Il existe à ce jour un fort potentiel de développement

sur toiture agricoles, qui va probablement être boosté par les nouvelles conditions tarifaires (Voir Volonté Paysanne du Gers n° 1353). Le SDEG accompagne également plusieurs projets à venir d'ombrières sur parking. Et le syndicat est aussi très investi sur le photovoltaïque flottant en partenariat avec l'Institution Adour. D'autres projets de ce type, portés par des syndicats de rivière ont également été cités. Sans même évoquer les projets potentiels au sol, le panier est déjà bien rempli et peut rassurer les planificateurs sur la capacité gersoise à atteindre ses objectifs.

L'atelier a rappelé que l'élément de réussite commun à tous types de projets photovoltaïques, quel que soit le support, doit être la prise en compte prioritaire des usages antérieurs: le bâtiment ou le sol doivent conserver leur vocation agricole, le lac doit toujours sa-



tisfaire aux besoins d'irrigation, de débits ou de volume pour l'environnement. La dimension territoriale des projets a aussi été mise en avant. Elle sera recherchée en favorisant la concertation maximale dans la phase d'émergence.

La majorité du groupe s'est aussi prononcée en faveur d'un cadre départemental plus protecteur que contraignant, et ne sur-administrant pas. Il devra permettre de bien qualifier tous les gisements, de hié-

rarchiser les projets en couvrant nos gisements hors sols en priorité, mais définir des sites d'accueil pertinents pour le cas du sol. Ce cadre collectif est un appel franc à une gouvernance partagée pour tourner résolument le dos au fil de l'eau, et à la seule règle du « premier arrivé premier servi ».

La compétition autour des postes sources doit être régulée par cette gouvernance et les projets évalués à l'aune des stratégies territoriales.

## ZOOM

### Focus sur le sol

L'option photovoltaïque au sol n'est pas inéluctable dans l'immédiat pour atteindre l'objectif de plus 400 Mwc (Mégawatt-crête) en 10 ans, compte tenu des projets existants sur toiture, ombrières ou flottant.

L'agrivoltisme ne doit pas être un alibi au profit des investisseurs industriels. Il nous revient d'en écrire notre définition et le cahier charges des expérimentations à mener.

Réguler, hiérarchiser, planifier, et passer commandes aux développeurs, voir développer nous-même : à nous de définir notre projet pour le territoire.



**ASSISES /** Pour toutes les sources d'ENR, la co-construction et l'approche territoriale des projets semble incontournable.

# La production de biogaz doit être au cœur du gisement

L'atelier était animé par Xavier Duffau, Président des JA du Gers et Ghyslaine Rey, membre du Bureau de la Chambre d'agriculture. Ils étaient entourés d'experts, en la personne de JM. Walker, directeur du SDEG, S.ELIOT de GRDF, T. Veronese, directeur d'Ovalie Innovation, S. Marsac d'Arvalis et P. Pouech de l'AREC.

Lors de la restitution des travaux de l'atelier en plénière, Ghyslaine Rey et Xavier Duffau ont rappelé que la méthanisation peut être une opportunité pour notre département qui ne manque pas d'atouts pour accueillir de nouveaux projets.

La micro-méthanisation en autoconsommation ne pourrait-elle pas fournir le carburant agricole de demain ?

Initier un projet de méthanisation suppose avant tout d'être en cohérence avec les ressources et les enjeux du territoire : en équilibre avec les enjeux sols, en lien avec les opportunités de développement de consommation verte (injection de biogaz dans le réseau par exemple), le projet doit être compris et accueilli localement, maîtrisé par les producteurs jouant collectifs pour gérer cette nouvelle production.

Lorsque l'on identifie les freins actuels au développement de cette source d'énergie verte, on pose ainsi deux préalables incontournables.

**L'acceptabilité du projet sur le territoire** doit être travaillée très en amont, avec les élus, les agriculteurs, les citoyens,

les services de l'Etat, le CAUE par exemple pour les aspects paysagers... Cette phase initiale de concertation est indispensable.

**L'implantation du projet** doit être raisonnée de façon à s'insérer au cœur du gisement, sans transport inutile, et en respectant la stratégie de planification territoriale qu'il s'agisse d'injection dans le réseau de gaz ou de cogénération.

Les agriculteurs présents ont rappelé également la nécessaire performance économique du projet de méthanisation qui contrairement au photovoltaïque génère des coûts de fonctionnement importants.

Enfin, à la question finale de l'opportunité d'un cadre dé-



partemental pour organiser le développement de la méthanisation dans le Gers, l'ensemble des participants de l'atelier s'est déclaré favorable. Ce cadre doit favoriser avant tout la co-construction, et sécuriser les porteurs de projets, les décisions publiques, la straté-

gie territoriale. La cohérence avec l'outil de planification territoriale que constitue le SCOT a d'ailleurs été citée. Les participants ont souligné que ce cadre non réglementaire devait aussi être évolutif pour tenir compte en particulier des mutations de l'agriculture.

# Bois énergie : un gisement à faire pousser

Sylvie Robin, membre du bureau de la Chambre d'agriculture et François de Marcellac, administrateur du CRPF, animaient l'atelier « Bois énergie ». Cette ressource ancienne est pourtant peu exploitée à cet effet dans le Gers et le potentiel de développement existe. C'est ce qu'on put préciser les experts présents, D. Pujos du Conseil Départemental, F. Nonon du CRPF, J. Duclave, Président des collectivités forestières du Gers et D. Cosme, de la coopérative Alliance Forêt Bois.

Le bois énergie est un sous-produit méconnu des bois d'œuvre et d'industrie et peut représenter une filière énergétique locale à portée de main, mobilisée et valorisée en circuit court. D'ailleurs, dans le Gers, des chaufferies bois sont déjà utilisées pour des collèges, EPHAD, écoles, internats,

gîtes, bâtiments communaux, séchoirs à maïs...

Peu important en surface, le massif forestier gersois est aussi très morcelé avec 2.9 ha détenus en moyenne par propriétaire. La mobilisation de cette ressource passera donc par un gros travail de sensibilisation et d'information et bien sûr de structuration de la filière. Un double chantier donc, déjà amorcé dans le Gers par les différents acteurs, Conseil départemental, CRPF, collectivités et Coopérative, mais qui pourrait être amplifié par la mise en synergie des moyens et des objectifs. L'idée d'une charte bois énergie Gers, cadre collectif, a donc recueilli l'aval des participants. Elle pourrait permettre d'organiser l'offre et de développer la demande avec l'installation de chaufferies absorbant un volume suffisant et régulier pour stimuler la production.



# Société de projets, investissements partagés



Les modèles d'affaires actuellement visibles sur les projets d'énergie renouvelables posent clairement la question du retour de la valeur ajoutée aux acteurs et aux territoires. Pour débattre et avancer sur ce thème, Marianne Dutoit, Vice-Présidente de la Chambre d'agriculture, et Christian Cardona, Vice Président animaient l'atelier, entourés d'experts, G. Le Garff de l'AREC, G. Coste de la Banque des Territoires, C.A. Gautier de la FNCCR, et F.M. Lambert, Président de l'Institut national de l'Economie circulaire.

L'économie circulaire est en effet clairement questionnée comme modèle possible renforçant ce lien au territoire. Les besoins et les ressources sont ainsi identifiés à l'échelle du territoire où se construisent aussi les stratégies collectives, les acteurs mobilisés co investissant et co-exploitant.

Dans cette logique, la gouvernance des projets peut s'articuler autour de sociétés d'investissement, de déve-

loppement et d'exploitation dont les parties prenantes peuvent être des citoyens, des acteurs publics territoriaux, des agriculteurs, ... Ils partagent ainsi des ambitions communes de **solidarité, d'équité, de mutualisme, et ce pour créer et partager de la valeur sur le territoire.**

L'ensemble des participants s'est retrouvé sur ce dernier objectif et des pistes ont donc été tracées pour **créer une Société d'Economie Mixte départementale pour le financement.** Elle associerait les acteurs publics, les collectifs d'agriculteurs, de citoyens. **Une société de développement** qui maîtrise l'initiative de projets en prise et en cohérence avec la stratégie territoriale et la planification qui pourrait être mise en place par le territoire.

**Enfin, des sociétés d'exploitation projet par projet**, ou par catégories d'ENR, en prise avec les parties prenantes seraient « personnalisées » au regard de la nature des projets.